

Résolution

Générale

modern

Résolution n° 1/AN/98/4ème L portant nomination d'un Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale, Mr. Hassan Guelleh Guedid.

n° 1/AN/98/4ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
5 février 1998

Numéro JO
n° 3 du 15/02/1998

Date du numéro
15 février 1998

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU la constitution du 15 septembre 1992, plus particulièrement en ses articles 7 et 55

VU la résolution n°2/AN/93/3ème L portant Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale ;

En fapplication de l'article 10 du Règlement Intérieur de Assemblée Nationale ; Conformément à l'article 109 dudit Règlement ; Prenant acte du courrier n°06/FPRA du 22 janvier 1997 du Ministère de la Fonction publique et des Reformes Administratives

Sur

proposition du Président de l'Assemblée Nationale ; Le Bureau de l'Assemblée Nationale réuni le 2 février 1998

A adopté la Résolution dont la teneur suit :

Article 1er

Le Bureau de l'Assemblée Nationale constate et prend acte de la mise à la retraite d'office pour limite d'âge de Monsieur Omar Abdillahi Rabeh, secrétaire Général de l'Assemblée Nationale.

Article 2

Monsieur Hassan Guelleh Guedid, administrateur civil de 2e classe Ter échelon du corps de l'Administration Générale, précédemment secrétaire général adjoint de l'Assemblée Nationale est nommé au poste de Secrétaire Général à titre intérimaire.

Article 3

La présente Résolution sera enregistrée, communiquée et exécutée partout où besoin sera.

Le Président de l'Assemblée Nationale

SAID IBRAHIM BADOUL